

Monsieur Philippe ESTINGOY Direction Départementale des Territoires 43 avenue de la Libération BP 905069 42000 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

Direction Aménagement - Pôle Cadre de Vie 10/IC/COURRIER/DIR

Firminy, le 26 mai 2010

Affaire suivie par :

Isabelle CLEMENT 2 04-77-40-50-65 Fax 04-77-40-50-71 iclement@ville-firminy.fr

## OBJET: BOULEVARD FAYOL / LIMITATION DE CIRCULATION POUR POIDS LOURDS

Monsieur Le Directeur,

Le boulevard Fayol, voie départementale située sur le territoire de la Ville de FIRMINY, reçoit plus de 12 000 véhicules par jour dont plus de 600 poids lourds.

Ces chiffres, qui font référence à des comptages effectués il y a plusieurs années, sont en augmentation constante.

Comme vous le savez, cette voie est située dans une zone urbaine et dessert des écoles et de nombreuses habitations. Le caractère dangereux de ce boulevard est reconnu, conduisant le Préfet de la Loire à déclarer le projet de déviation du boulevard Fayol d'utilité publique le 25 juillet 2006.

Face au retard pris pour réaliser cette déviation, j'ai sollicité Monsieur Bernard BONNE, Président du Conseil Général de la Loire le 19 mars 2010 afin qu'il puisse prendre un arrêté de limitation de tonnage et alerté Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet de la Loire, sur cette problématique le 15 avril 2010.

Monsieur Le Président du Conseil Général, dans sa réponse transmise en Mairie début mai, m'a clairement indiqué que la prise d'un arrêté relevait de mon domaine de compétence. Monsieur Le Préfet ne m'a pas répondu ce qui, généralement, vaut acceptation.

Aussi, avant tout accident, j'ai souhaité limiter le passage des poids lourds à fort tonnage sur cet axe.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien endialement.

Le Maire

Marc PETIT Conseiller Général